



CONTRAT DE CAPTATION AUDIOVISUELLE 2024

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires et passé entre

LES FESTIVAL Mégascène (Association Mégascène)
Représentée par Teddy MAUSSION
30 Rue de L Hôtel de ville
44310 Saint-Colomban
N° SIRET: 413 443 938 00027

Nom / Prénom du Responsable de Prod' :
Structure/Média :
Tel :
E-mail :

MEGASCENE s'engage à :

- Mettre en ligne avant le 13 juin 2024 sur l'espace «presse» du site internet, les conditions de captation vidéo transmises pour chaque artiste programmé au festival
 - Fournir un pass qui donne:
 - L'autorisation d'entrer avec du matériel de captation vidéo sur les lieux du festival
 - L'autorisation de filmer les artistes en fonction des autorisations données par ceux-ci
- Ce pass ne donne en aucun cas le droit d'accéder aux scènes et aux backstages sans accords de l'organisateur.*

LE RESPONSABLE DE PROD' s'engage à :

- Capter les images de concerts uniquement des artistes qui ont donné leur autorisation
- Transmettre à l'association Megascene une copie du reportage effectué sur la manifestation
 - Exploiter la captation dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de signature du présent contrat dans le cadre de l'émission/ reportage/ site web qui sera diffusée/ mis en ligne le ... / ... /2024
 - Mentionner lors du montage et/ou de la diffusion du document vidéo, le nom du festival comme suit : Megascene 2024 à Saint-Colomban.
 - A respecter les directives et dispositions prises par les organisateurs (association Mégascène), les régisseurs, les techniciens et les agents de sécurité pendant le festival ; et ce, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous

L'association Mégascène décline toute responsabilité en cas de :

- Non respect des conditions de captation/diffusion transmises par les artistes
- De vol ou de détérioration du matériel de captation

Signé par les deux parties, pour accord des conditions inscrites sur le présent contrat :

REPRÉSENTANT LEGAL DE MÉGASCÈNE
Teddy MAUSSION

DATE, NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE PROD'